

L'assassinat de M. Prince

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

LES INSPECTEURS DE LA SURETE ENQUETANT SUR LES LIEUX OÙ FUT DECOUVERT LE CORPS DE M. PRINCE. (Ph. Franco-France.)

La famille de M. Prince va se porter partie civile

M. Raymond Prince, le fils du malheureux conseiller, interrogé, a déclaré :

— Ma mère et moi nous tenons à remercier tous ceux dont les efforts ont permis de découvrir le meurtrier.

— Vous pouvez préciser, à ce sujet, pour répondre à certaines iniquités récemment formulées, que j'ai la certitude qu'il n'y a jamais eu de rapport, depuis la mort de mon père, de votre part, les notes que j'ai retrouvées dans son bureau personnel — c'est une conviction personnelle — lui servir d'éléments de preuve pour préciser certaines dates ou établir certaines coïncidences relatives à cette affaire.

— Nous avons de plus eu plus l'intention de nous porter incessamment partie civile. Le choix de nos avocats n'est pas encore fixé. Mais ce sera chose faite d'ici quelques jours.

Autour de l'auto 7.431 R-G

On a signalé aux enquêteurs d'aujourd'hui la présence, mardi soir, dans la carrière de la Combe-aux-Fées, d'une automobile immatriculée sous le numéro 7.431 R-G.

Ce véhicule appartient à un voyageur de commerce, M. Gaston Meunier, habitant Paris. Il y a deux ans, M. Meunier habitait au hôtel 3, rue Damrémont. Après avoir résidé à Lille et à Strasbourg, il est revenu habiter à Paris. En tournée en province, il ne sera de retour que vendredi dans la capitale.

Représentant d'une société de pêcheries de Boulogne-sur-Mer, il est très possible que, dans la soirée du 20 février, M. Meunier, pour les besoins de son profession, se soit trouvé dans la région de Dijon. En tout cas, il pourra préciser aux enquêteurs les motifs qui l'ont amené à la carrière de la Combe-aux-Fées, il faudra conclure qu'une auto ayant son numéro matriculé y aura stationné.

Une déposition de la mère du conseiller

Dijon, 28 février. — Certains s'étant étonnés du témoignage tardif de la concierge de la maison de retraite de la rue Condorcet, M. Rabut, juge d'instruction, s'est rendu à la fin de l'après-midi auprès de M^{me} Charles Prince, pour avoir des précisions à ce sujet.

La mère du conseiller a confirmé entièrement la déposition de la concierge et a déclaré que celle-ci lui en avait parlé à l'époque. C'est vers 18 heures qu'un individu est venu pour demander à la concierge si M^{me} Prince était toujours à la Maison de Retraite et quel était le nom du docteur qui la soignait. En raison de la pénombre, la concierge n'a pu discerner suffisamment la personne en question, pour pouvoir en donner aujourd'hui un signalement.

D'autre part, M^{me} Charles Prince a déclaré à M. Rabut que la dernière visite de son fils, à Dijon, remonte bien au mois de septembre.

M. Prince fut un héroïque combattant

Paris, 28 février. — La France Militaire rapporte ce beau trait de l'héroïque combattant que fut Albert Prince.

Le 22 avril 1915, le conseiller Prince était lieutenant, commandant la 8^e compagnie du 85^e de ligne. Il était attaché à une tranchée dans la forêt d'Armentières. A 13 heures, avant de partir, il demanda au commandant du 85^e, le lieutenant-colonel Chauvet, plus tard général et décédé aujourd'hui, s'il n'avait aucune instruction à lui donner. « J'ai deux filles, répondit celui-ci en riant, envoyez-moi un casse à pointe pour chacune d'elles ».

« Prince partit. L'assaut était à 13 heures ; à 14 heures, un soldat de la 8^e compagnie se présentait au lieutenant-colonel Chauvet, en disant : « Voilà deux casse que le lieutenant Prince m'a chargé de vous apporter ».

« Prince revenait de cette attaque avec un blessure.

« Quelques mois plus tard, il passait espionnage. Son caractère était froid et son caractère sévère. Sa vie était consacrée à la guerre et à l'armée. Il était attaché à une tranchée dans la forêt d'Armentières, en disant : « Voilà deux casse que le lieutenant Prince m'a chargé de vous apporter ».

Un prisonnier de guerre remarquable de sang-froid

Les capitaines de réserve Jean Stoves, que des liens d'étroite camaraderie unissaient pendant la guerre au capitaine Albert Prince, déclare que tous deux, prisonniers de Verdun, M. Prince et lui, furent internés pendant plus de vingt-cinq mois, au camp de Vocheur, dans la Forêt-Noire, où étaient rassemblés plus de deux cents officiers français.

— Prince, affirme M. Stoves, fut l'un des plus remarquables. Au bout de

dix mois, nous étions tous ou à peu près dans un état mental confinant à l'aliénation. Or, lui, était de ceux, très rares, qui avaient gardé intactes leur équilibre et leur sang-froid.

« Or, conclut M. Stoves, de tout ce que Prince m'a confié, de tout ce que j'ai vu ou su de lui, il résulte une vision du suicide est une odieuse étonnement que démentent toute sa vie et tous ses principes. »

Le vendeur du couteau

L'inspecteur Malo, après une enquête à Thiers, déclara avoir retrouvé à Paris, dans un basar de la rue de la Vierge, le vendeur du couteau saisi sur le corps de M. Prince et acheté le 17 février. Le vendeur ne se souvenait plus de la physionomie de l'acheteur.

Le groupe parlementaire radical-socialiste et la trêve des partis

Paris, 28 février. — A l'issue de sa réunion de mercredi matin, la Commission radical-socialiste a publié un communiqué dont voici les principaux passages :

M. Albert Perrin a protesté contre l'indiscipline de la trêve des partis, ces derniers prenant pour cible le Parti radical et il a demandé un rappel d'urgence des adversaires de la République au respect de l'armistice. Il a envisagé ensuite l'avenir et posé les points principaux de programme et de tactique qui seront traités au prochain Congrès radical.

La lecture des adresses et ordres du jour des comités et fédérations de province a provoqué un groupe radical-socialiste, un délégué venu confier, au nom de chaque département, ses inquiétudes et ses vœux au sujet de la situation politique et de la République, alors que quelques jours auparavant les communistes manifestaient, niée de la Chambre.

D'autre part, plusieurs membres du groupe ont exprimé les conditions dans lesquelles se réaliseraient des formations de gauche portant même dans le pays, grâce à la collaboration du groupe de défense des libertés démocratiques et ouvrières, en prévision d'une consultation électorale anticipée. Ils ont demandé un groupe se réunissant en contact étroit avec cette nouvelle formation qui a fait récemment afficher une proclamation adressée de 214 députés.

LA CRISE MINIERE

Une démarche des parlementaires auprès du Ministre des Travaux publics

Paris, 28 février. — Vivement préoccupé de la persistance de la crise qui atteint si durement les régions minières de France, un certain nombre de parlementaires qui les représentent plus spécialement, MM. Hayez et Salmon, sénateurs; MM. Appourchaux, des Rotours, Canda, Desbats, Tailhandier, Desprez, Pohé, Thellier, Delauné, de Romel, Meck, députés, se sont rendus aujourd'hui auprès du ministre des Travaux publics et l'ont entretenu de la question du contingentement des charbons étrangers. Les parlementaires ont insisté tout particulièrement sur la nécessité d'une application stricte et contrôlée du contingentement et des licences. Les problèmes relatifs aux allocations familiales, à la caisse de chômage aux tarifs de chemins de fer et aussi à l'achèvement du canal du Nord ont fait l'objet d'un long et précis entretien avec M. Flécher.

Le ministre a promis de tenir compte des arguments qui lui ont été présentés dans les décisions qu'il compte prendre pour remédier au chômage injustifié des ouvriers mineurs.

Les fusillades du 6 février

Trois nouvelles plaintes

MM. Gilbert Beorchelville, Jean-Baptiste Sauret et Charles Grady, blessés le 6 février, viennent de déposer une plainte entre les mains du procureur de la République. Ils ont choisi comme avocats : M^{rs} Marie Roux, Georges Calant et Louis Brédien.

Pour un recensement des blés avant le 15 mai

Recevant une délégation des agriculteurs du Centre, M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a rappelé qu'il étudiait actuellement un projet destiné à permettre le recensement des blés avant le 15 mai 1933. Il a donné suite à la délégation certains désintéressés sur ce projet, qui envisage notamment la nécessité d'un recensement des blés avant le 15 mai, l'adoption de certaines facilités de transport et la désignation de deux comités des Contributions indirectes chargés de veiller à l'application de la loi.

UNE ELECTION LEGISLATIVE A ORAN

Les électeurs de la 3^e circonscription d'Oran ont convoqués pour le dimanche 8 avril, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Roux-Fresnel, député.

Note discordante

(De notre correspondant particulier)

BRUXELLES, 28 février 1934.

Tous les socialistes, avons-nous dit, ne se sont pas élevés à la hauteur de la notion devant la grande figure du roi Albert I^{er} et devant l'attitude magnifique de l'opinion. La réaction révolutionnaire commence. Le journal socialiste de Verviers publie une note discordante dont voici le teneur :

« Entre nous, cette hystérie macabre qui dépasse les bornes des cadres noirs dont se sont adonnés cette semaine les journaux bien-pensants, commence par taper sur les nerfs des misérables qui n'ont pas à manger tous les jours. »

« Et ne pas oublier surtout, qu'on vit avec les vivants. Le Roi est mort, tant pis, à Requetest un paca. »

« Lorsqu'on sait avec quel cœur le Roi s'intéressait au sort des bûcherons, lorsqu'on sait combien il a travaillé à leur redressement, l'attitude du journal socialiste apparaît de la plus noire des injustices. Oui, hélas, il y a des misérables qui n'ont pas à manger tous les jours. Est-ce la faute du Roi ? Son crime aurait été de se démettre de ses devoirs de roi, de ne pas avoir fait pour redresser, au profit des petits, la situation internationale qui domine notre marché économique ? Ou l'a d'ailleurs dit cent fois, même à l'extrême gauche. La Belgique est la nation où la misère est la moins lourde. L'influence démocratique du Roi est pour beaucoup dans cette situation. »

L'article de l'organe socialiste de Verviers sera d'autant plus regrettable dans cette période où le textile est en crise, donc exposé plus qu'ailleurs aux souffrances des sans-travail. Faut-il s'étonner de la situation internationale qui domine notre marché économique ? Ou l'a d'ailleurs dit cent fois, même à l'extrême gauche. La Belgique est la nation où la misère est la moins lourde. L'influence démocratique du Roi est pour beaucoup dans cette situation.

Un cheminot de Nîmes gagne un million

Nîmes, 28 février. — Un employé de chemin de fer a gagné un million en tirage de la 7^e tranche de la Loterie nationale.

Un herbivore d'Armentières devient millionnaire

La chance a favorisé un jeune Armentierois, M. Jean Conin, 23 ans, qui tient un magasin d'herboristerie. En effet, il est le détenteur d'un billet qui lui rapporte un million. Cette année, a réjouit M. Conin, qui, grand amateur de voyages, pourra maintenant qu'il est riche, visiter les régions qui lui plaisent.

Un million à Saint-Quentin

Le billet n° 034.683 de la série L, de la 7^e tranche de la Loterie nationale, qui gagne un million de francs, a été délivré par le bureau de postes de la gare de Saint-Quentin.

On ne connaît pas jusqu'à présent le propriétaire du billet.

Les lots d'un million

Dix habitants de Saint-Just-des-Marais ont gagné un lot d'un million au tirage de la 7^e tranche de la Loterie nationale.

Les lots de 100.000 francs

L'un d'eux est gagné par un père de quatre enfants d'Armentières-les-Bains.

M. Henri Petit, journalier, à Avenue-les-Comtes, père de quatre enfants, qui avait acheté chez le dépositaire de tabacs de la localité, un billet de la série X, n° 101.111, a gagné 100.000 francs.

Un lot de 100.000 francs, un de 50.000 francs et deux de 10.000 francs à Tourcoing

Tourcoing ne sembla pas avoir été très favorisé, cette fois.

Le Comptoir traicteur tourcoingnois nous affirme que deux billets vendus par lui, ont rapporté 100.000 fr. et un autre, 50.000 francs.

Quoique les gagnants aient désiré conserver l'anonymie, l'un d'eux nous a fait cependant savoir que l'un des billets de 100.000 francs échoit à un groupe de vingt employés ou ouvriers appartenant à un Peignage de Tourcoing.

Un billet rapporte une somme de 10.000 fr. à dix ouvriers du Peignage Lamou.

— Un groupe d'amis de la rue Desaix à Tourcoing, se partage un autre lot de 10.000 francs.

Le lot de 500.000 francs à Watrellos

Nous avons annoncé hier qu'un lot de 500.000 francs avait été gagné par un contremaître habitant Watrellos.

Celui-ci, nous a assuré la direction de la Banque Malreux, qui avait vendu le billet, est un brave père de famille. Il avait pris son billet en participation avec un employé travaillant dans le même établissement que lui et habitant Hérois. Il tient absolument à ce que son nom ne soit pas publié.

Un sénateur est exclu du parti S.F.I.O.

Bourges, 28 février. — A la suite de la séance qui a été prononcée par le parti socialiste, S.F.I.O. deux lettres ont été adressées à M. Henri Laroche, sénateur maire de Bourges, pour qu'il précise sa position vis-à-vis de la section socialiste de Bourges.

Aucune réponse n'étant parvenue, la section de Bourges, à sa dernière réunion, a à l'unanimité de ses trente membres présents, prononcé l'exclusion de M. Laroche. Celui-ci a déclaré vouloir en appeler de cette décision.

Un banquier parisien détourné dix millions et s'enfuit au Venezuela

Paris, 28 février. — Emile-Jean Conny, 55 ans, avait fondé il y a une dizaine d'années une banque, rue de Valenciennes, dite Conny et Laroche.

Une perquisition opérée à son domicile, et un séquestre de la banque a permis d'établir que Conny laissait un passif de cinq millions. Indépendamment d'une somme de 500.000 francs en affaires en cours, 50.000 francs aux trois domestiques qui le servaient.

« Conny a été arrêté à la gare d'Orsay, au moment où il s'appretait à rejoindre au Venezuela. »

UNE DEMANDE D'INTERPELLATION POUR LA DEFENSE DU COMMERCE DE DETAIL

Paris, 28 février. — M. Deschamps a déposé une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre, dans le cadre du plan de redressement économique, pour assurer la sauvegarde du commerce de détail menacé par les organisations dites magasins à prix unifiés.

Toujours la Provence !

Le lot de cinq millions est gagné par une épicière de Quissac petite commune du Gard

Nîmes, 28 février. — Le lot de 5 millions a été gagné par une épicière de Quissac (Gard), M^{me} Merle.

La nouvelle millionnaire a deux enfants, dont un fils faisant actuellement son service militaire à Gap, et une fille qui l'aide dans son commerce. Elle avait acheté son billet à l'encenseur d'une banque de Saint-Hippolyte-Duport, M. Rex, qui, apprenant par T.S.F. que le gros lot était gagné par une épicière de Quissac, a été surpris par sa bonne nouvelle.

Toute la famille dormait alors, et M. Rex dut frapper longtemps à la porte de la maison où criait : « Vous avez gagné cinq millions ! C'est vous que la famille Merle, enfin réveillée, connaît sa chance. »

Mais déjà toute la jeunesse du pays était devant le lot et faisait les heureux saccans. Un orphelin, rapidement formé, se rendit dans un café dont le propriétaire fut réveillé et bientôt le café fut évacué. Pen arba, le champagne coulait à discrétion et la fête battait son plein. On ne s'est couché que fort tard cette nuit, dans la gentille ville de Quissac.

Un million à Saint-Quentin

Le billet n° 034.683 de la série L, de la 7^e tranche de la Loterie nationale, qui gagne un million de francs, a été délivré par le bureau de postes de la gare de Saint-Quentin.

On ne connaît pas jusqu'à présent le propriétaire du billet.

Les lots d'un million

Dix habitants de Saint-Just-des-Marais ont gagné un lot d'un million au tirage de la 7^e tranche de la Loterie nationale.

Les lots de 100.000 francs

L'un d'eux est gagné par un père de quatre enfants d'Armentières-les-Bains.

M. Henri Petit, journalier, à Avenue-les-Comtes, père de quatre enfants, qui avait acheté chez le dépositaire de tabacs de la localité, un billet de la série X, n° 101.111, a gagné 100.000 francs.

Un lot de 100.000 francs, un de 50.000 francs et deux de 10.000 francs à Tourcoing

Tourcoing ne sembla pas avoir été très favorisé, cette fois.

Le Comptoir traicteur tourcoingnois nous affirme que deux billets vendus par lui, ont rapporté 100.000 fr. et un autre, 50.000 francs.

Quoique les gagnants aient désiré conserver l'anonymie, l'un d'eux nous a fait cependant savoir que l'un des billets de 100.000 francs échoit à un groupe de vingt employés ou ouvriers appartenant à un Peignage de Tourcoing.

Un billet rapporte une somme de 10.000 fr. à dix ouvriers du Peignage Lamou.

— Un groupe d'amis de la rue Desaix à Tourcoing, se partage un autre lot de 10.000 francs.

Le lot de 500.000 francs à Watrellos

Nous avons annoncé hier qu'un lot de 500.000 francs avait été gagné par un contremaître habitant Watrellos.

Celui-ci, nous a assuré la direction de la Banque Malreux, qui avait vendu le billet, est un brave père de famille. Il avait pris son billet en participation avec un employé travaillant dans le même établissement que lui et habitant Hérois. Il tient absolument à ce que son nom ne soit pas publié.

Un sénateur est exclu du parti S.F.I.O.

Bourges, 28 février. — A la suite de la séance qui a été prononcée par le parti socialiste, S.F.I.O. deux lettres ont été adressées à M. Henri Laroche, sénateur maire de Bourges, pour qu'il précise sa position vis-à-vis de la section socialiste de Bourges.

Aucune réponse n'étant parvenue, la section de Bourges, à sa dernière réunion, a à l'unanimité de ses trente membres présents, prononcé l'exclusion de M. Laroche. Celui-ci a déclaré vouloir en appeler de cette décision.

Un banquier parisien détourné dix millions et s'enfuit au Venezuela

Paris, 28 février. — Emile-Jean Conny, 55 ans, avait fondé il y a une dizaine d'années une banque, rue de Valenciennes, dite Conny et Laroche.

Une perquisition opérée à son domicile, et un séquestre de la banque a permis d'établir que Conny laissait un passif de cinq millions. Indépendamment d'une somme de 500.000 francs en affaires en cours, 50.000 francs aux trois domestiques qui le servaient.

« Conny a été arrêté à la gare d'Orsay, au moment où il s'appretait à rejoindre au Venezuela. »

UNE DEMANDE D'INTERPELLATION POUR LA DEFENSE DU COMMERCE DE DETAIL

Paris, 28 février. — M. Deschamps a déposé une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre, dans le cadre du plan de redressement économique, pour assurer la sauvegarde du commerce de détail menacé par les organisations dites magasins à prix unifiés.

La Chambre adopte le budget par 463 voix contre 130

La majoration de 15 % sur les loyers est supprimée du 1^{er} juillet 1934 au 1^{er} juillet 1935

Paris, 28 février. — La Chambre a discuté, au début de sa séance de mercredi matin, la proposition de loi de M. Jariel, tendant à la suppression des paliers d'augmentation de 15 % pour les loyers d'habitation prévus par l'article 2 de la loi du 10 avril 1926.

M. Perrot souleva un amendement tendant à ce que pour cette année, la majoration de 15 % ne soit pas appliquée en raison de la crise, mais sans engager l'avenir.

L'amendement de M. Perrot fut adopté par 463 voix contre 130. Cet amendement prévoit que la majoration de 15 % est supprimée du 1^{er} juillet 1934 au 1^{er} juillet 1935.

La discussion du budget

La Chambre débute la discussion immédiate du budget, retour du Sénat. M. Jariel, rapporteur général, fait connaître les modifications apportées par le Sénat qui se traduisent par les chiffres suivants : recettes, 48.202.051.106 ; excédent des recettes, 25.852.014. Si la Chambre adopte les propositions de M. Jariel, les chiffres se transformeront comme suit : recettes, 48.228.068.106 ; excédent de recettes, 9.528.101.

On passe à la discussion des articles. A partir de l'article 1^{er} qui est révoqué, les articles 2 à 7 sont adoptés sans discussion. M. Wallach demande la révision à la Commission de l'article 9 bis (taxe sur les employeurs de main-d'œuvre étrangère), demande qu'il soit combiné par la Commission et renvoyé à l'examen.

L'article 9 bis est adopté, ainsi que les articles 10 à 39 et les derniers articles.

On revient aux articles réservés. La Commission propose la disposition de l'article 39 bis (modification du tarif des douanes par décret) et celle-ci est adoptée. L'article 40 et l'article 42 (voies et moyens) sont adoptés et l'ensemble du budget de 1934 est adopté par 463 voix contre 130.

La séance est ouverte à 22 h. 45. On reprend la discussion immédiate du projet de budget modifié par le Sénat.

Le Sénat adopte par 463 voix contre 130.

LA NEIGE

Paris, 28 février. — La séance est ouverte à 15 h. 40 ; présidence de M. Jeanneney.

Le Sénat vote à l'unanimité l'arrestation d'un bus de roi Albert, dans la rue de la Chapelle.

M. Germain-Martin dépose le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le projet est renvoyé à la Commission des finances.

Le Sénat en arrive à l'examen de l'organisation et à la défense du marché de blé. Au nom de la Commission des finances, M. Chéron dépose et il en est adopté un amendement tendant à la suppression de l'article 1^{er} de la loi du 16 juillet 1934. Ce cours sera majoré de 1 fr. 50 par quintal, le 1^{er} de chaque mois, la première majoration étant applicable le 1^{er} septembre.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à l'adoption de la proposition de budget de l'exercice 1934.

Un monument doit perpétuer dans notre région l'hommage français au Roi-Chevalier

Maintenant que le troisième anniversaire de la Belgique, dont à jamais dans l'effluve de tout un peuple, de France qui ont eu le noble rôle de perpétuer sur le sol de leur pays, l'hommage d'éternelle gratitude que nous devons au Roi-Chevalier.